

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 26 septembre 2025	N° 2025-467

Convocation du 19 septembre 2025

Aujourd'hui vendredi 26 septembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES

M. Max COLES à M. Fabrice MORETTI

Mme Eve DEMANGE à M. Olivier CAZAUX

M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Thierry MILLET à M. Christian BAGATE

M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Michael RISTIC à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

M. Jean-Baptiste THONY à Mme Camille CHOPLIN

M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Josiane ZAMBON à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h45

M. Michel POIGNONEC à partir de 12h40

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20250926-lmc1110344-CC-1-1
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025
Publié : 03/10/2025

	Conseil du 26 septembre 2025	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2025-467

Stade nautique de MERIGNAC - Nouvelle grille tarifaire - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac ont constitué un groupement d'autorités concédantes dont Bordeaux Métropole est coordonnateur afin de réaliser et exploiter le futur stade nautique métropolitain au travers d'une concession de service public.

Par un Contrat de Concession de Service Public signé par les Parties le 5 mars 2020, le Concessionnaire, la société Stade Nautique Mérignac, s'est vu confier une mission globale incluant la conception, la construction, le financement, l'entretien et la maintenance, le Gros Entretien Renouvellement (GER), l'exploitation de l'Ouvrage ainsi que la gestion du service public.

Ce Contrat a depuis fait l'objet d'un Avenant n°1, en date du 16 janvier 2023, d'un Avenant n°2, en date du 31 janvier 2023, d'un Avenant n°3, en date du 04 avril 2025, et enfin d'un protocole d'accord qui doit être voté à ce présent conseil métropolitain.

Dans son article 33, le contrat de concession prévoit que, excepté les offres promotionnelles, toute modification des tarifs figurant ou toute création de nouveau tarif ne peut se faire qu'après accord exprès et préalable de la Personne Publique.

A l'issue de ces quelques années de fonctionnement, le concessionnaire souhaite adapter certaines de ses offres, par l'ajout et la suppression de tarifs. Ces évolutions ne concernent pas les tarifs relevant d'activités de service public, tels que définis dans l'avenant 3 du contrat de concession.

En particulier, les différents tarifs Water-Jump (enfant/adulte/famille et 2h/journée/pack saison) sont supprimés, pour être remplacés par une nouvelle offre : tarifs « Fun pass » avec un tarif unique et une carte 10 entrées, plus lisible et correspondant mieux aux attentes des usagers.

De même, les packs fitness+piscine et piscine+balnéo illimité sont supprimés ainsi que les offres de comité d'entreprise pour ces mêmes produits.

Les nouveaux tarifs concernent le Fun Pass indiqué ci-dessus, des tarifs fitness et aquagym premium à l'unité et carte 10 séances et des locations de certains bassins à la demi-journée et à la journée, qui n'étaient jusqu'alors pas prévus en location.

Cette évolution repose uniquement sur les choix commerciaux du concessionnaire dont il assume entièrement les risques. Elle n'aura pas d'impact sur les compensations tarifaires dues par la Personne Publique.

Tous les autres tarifs restent inchangés.

Les modifications de tarifs détaillées en annexes incluent la T.V.A. au taux légal en vigueur. Elles sont applicables au 1er octobre 2025.

